

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2009

19 HEURES

NOTE DE SYNTHÈSE

INFORMATIONS :

1. PROJET HOTEL DU PONT DU CANAL

(Rapporteur : C. GERE)

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison du Pont du canal, le conseil municipal prendra connaissance des principes d'aménagement et d'usage du bâtiment.

LE MAIRE

2. JURY D'ASSISES : TIRAGE AU SORT DES JURES DE COUR D'ASSISES EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE

(Rapporteur : M. GAUTIER)

A partir de la liste électorale, il sera procédé, comme chaque année , au tirage au sort de 27 personnes en vue de la constitution de la liste des jurys d'Ille et Vilaine pour l'année 2010

3. RESSOURCES HUMAINES : ORGANISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE (LUNDI DE PENTECOTE)

(Rapporteur : M. GAUTIER)

La journée de solidarité prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les salariés (7 heures) depuis 2005.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE DETERMINER** les modalités d'application de cette réglementation.

CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

4. ZAC DE LA BUNELAIS : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PAZ

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Une enquête publique s'est déroulée en mairie du 23 mars 2009 au 24 avril 2009 sur le projet de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de la Bunelais. Le projet de modification porte sur trois points :

- l'élargissement de la vocation de la zone ;
- l'autorisation d'édifier des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- le déplacement d'un des deux cônes de vue.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le dossier de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de la Bunelais complété par ses réserves.

**5. EXTENSION DE LA RESIDENCE DE LA LANDE PAR LA SA HLM LES FOYERS :
EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**
(Rapporteur : L. BESSERVE)

Dans le cadre du projet d'extension de la Résidence de La Lande, la SA HLM Les Foyers demande que les travaux soient exonérés de la Taxe Locale d'Equipeement en application du Code Général des Impôts.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **D'EXONERER** la SA HLM Les Foyers du paiement de la Taxe Locale d'Equipeement dans le cadre de l'extension de la Résidence de La Lande.

FONCIER :

**6. PARC D'ACTIVITES DE LA RENAUDAIS : VENTE DU LOT N° 14 A LA COPROPRIETE
CONSTITUEE DE LA SCI REYMAN ET DE M ET MME MESSINA**
(Rapporteur : M. GAUTIER)

**7. LA NOE HUET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE
CANALISATION D'EAUX USEES AU PROFIT DU SIARN**
(Rapporteur : M. GAUTIER)

Dans le cadre de l'assainissement du secteur de la Noé Huet situé à proximité de la nouvelle station d'épuration, le SIARN envisage de poser une canalisation d'eaux usées sur les parcelles propriétés de la commune cadastrées E n°1646, E n°1778 et E n° 1776.

La constitution d'une servitude à demeure est donc nécessaire.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées au profit du SIARN,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude en l'étude de Maître GUINES, Notaire associé à Betton, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

FINANCES, PATRIMOINE, AFFAIRES GENERALES

FINANCES

8. MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT
(Rapporteur : C. GERE)

La taxe locale d'équipement instituée sur notre commune s'applique sur les constructions selon une valeur forfaitaire qui s'applique à la surface de l'ensemble immobilier multiplié e par un taux qui varie entre 1 à 5 %. La ville de Betton a voté un taux de 3 %.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE PORTER** le taux de cette taxe locale d'équipement à 5 %.

9. CONTRAT DE TERRITOIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2009 AU TITRE DU VOLET 3

(Rapporteur : C. GERE)

Le projet de contrat de territoire conçu par le Conseil Général permet de financer des opérations sur la période 2006-2009 articulées autour de 3 volets. Dans ce cadre, il convient d'arrêter la liste des actions de fonctionnement correspondant au volet 3 de ce contrat qui seront réalisées en 2009 et pour lesquelles la commune souhaite un financement.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **D'ARRETER** la liste des opérations à financer au titre de 2009
- **DE SOLLICITER** le Conseil Général pour une demande de subvention.

10. CONTRAT DE TERRITOIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC PAYSAGER AUX MEZIERES

(Rapporteur : C. GERE)

Dans le cadre du contrat de territoire la réalisation du parc paysager des Mézières peut être financée au titre du volet 2.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** le Conseil Général pour une demande de financement pour la réalisation du parc paysager des Mézières.

11. DECISION SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES BUREAUX DE LA TRESORERIE DE RENNES BANLIEUE EST

(Rapporteur : C. GERE)

Le syndicat des Bureaux de la Trésorerie de Rennes Banlieue -Est créé en 1953 a une seule compétence qui est de gérer l'immeuble et le loyer de la Trésorerie Principale de Cesson. Les différents membres de ce comité syndical formés par les 9 communes adhérentes ont considéré que ce syndicat n'était plus indispensable compte tenu de son unique objet et au regard de son budget annuel réduit.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE DONNER** son accord à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Trésorerie de Rennes Banlieue Est pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2010.

VIE DE LA CITE

SPORT/ ASSOCIATION

12. PROROGATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BETTON ET LE CSB

(Rapporteur C. PIRON)

La convention établie entre la commune et l'association Club Sportif Bettonais est arrivée à son terme le 2 mai 2009. Afin de disposer du temps nécessaire pour travailler conjointement sur les objectifs et les moyens,

il sera proposé au conseil municipal :

- **DE PROLONGER** ce partenariat dans les termes identiques pour un délai d'un an.

INFORMATIONS

(Rapporteur : M. GAUTIER)